

Union suisse pour l'amélioration du logement (USAL)

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de
l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **48 (1975)**

Heft 11

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Union suisse pour l'amélioration du logement (USAL)

36

Comité central de l'USAL

Pour la première fois après son élection à l'assemblée des délégués de Davos, du 14 juin 1975, le Comité central s'est réuni à Schaffhouse sous la direction de M. A. Maurer, président central. Il souhaite la bienvenue spécialement aux nouveaux membres du Comité central: Mme Susanne Zimmermann, Olten; H. Metz, Zurich; E. Müller, Zurich et H. Schneider, Saint-Gall. Il honora la mémoire de M. R. Bernasconi, caissier central durant de longues années, décédé quelques jours seulement après l'assemblée des délégués.

Constitution des organes

Les coopérateurs R. Gerber, Neuchâtel et O. Nauer, conseiller national, Zurich, furent confirmés dans leur fonction de vice-présidents. En remplacement de M. R. Bernasconi, décédé, M. H. Metz, gérant de la Coopérative de construction Milchbuck, Zurich, fut nommé caissier central. La Section de Zurich reste Vorort comme par le passé. Le bureau (Comité directeur) s'est constitué comme suit: A. Maurer, président central; H. Metz, caissier central; MM. Dr. H. Borschberg, P. Nauer et E. Müller.

La commission chargée des questions de formation reste la même et sera présidée par M. F. Muoser, Lucerne, et la Commission technique, présidée par le professeur H. Kunz, a reçu comme nouveau membre M. H. Schneider, Saint-Gall.

M. E. Stutz, durant de longues années président de la Commission administrative de la revue «Das Wohnen», ayant quitté le Comité central, le président central releva encore une fois, comme à l'assemblée des délégués de Davos, les grands mérites de M. Stutz et proposa une réorganisation de la Commission administrative dans ce sens qu'elle sera intégrée dans la Commission de rédaction, de sorte que la nouvelle commission s'appellera à l'avenir Commission «Das Wohnen», dont le président est M. A. Maurer. M. F. von Gunten, Bienne, remplace M. L. Schmidt, Berne, ancien membre de l'ancienne Commission administrative et ancien membre du Comité central. Au sein de la nouvelle commission, les problèmes de rédaction seront traités par les membres qui, jusqu'ici, s'en sont occupés dans l'ancienne Commission de rédaction.

Fonds de solidarité

Grâce au remboursement de prêts accordés et aux versements faits au Fonds de solidarité par de nombreuses coopératives que le président central remercia vivement, le Comité central put donner suite à

trois demandes de prêt: 80 000 fr. à la Wohnbaugenossenschaft Wikon (LU) pour la construction de 14 logements; 80 000 fr. à la Baugenossenschaft «Freiland» à Langenthal (BE) pour 20 logements, et 100 000 fr. à la Wohnbaugenossenschaft «Roosen», Altstätten (SG), pour 39 logements. Conformément au règlement du Fonds de solidarité, ces prêts doivent être garantis; l'intérêt est de 5 %. Il est dû jusqu'au moment de l'occupation des logements. Lors de sa prochaine séance, le Comité central examinera d'autres demandes de prêt.

Encouragement à la construction de logements

Le président central passa brièvement en revue les problèmes actuels de l'habitat et plus particulièrement de l'encouragement à la construction de logements, problèmes que le Comité central devra discuter à fond lors de sa prochaine séance.

La révision des statuts de l'USAL, le Fonds de roulement et la prochaine Journée de travail, consacrée au rôle des femmes dans nos coopératives de construction, furent l'objet de communications.

Le président central remercia vivement la Section de Schaffhouse et plus particulièrement son président, M. E. Keucher, de la réception réservée aux membres du Comité central.

K. Zürcher